

MINISTÈRE  
DE LA GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE POLITIQUE  
ET COMMERCIALE

21 FEV 1923

Paris, le  
20 FEV 1923

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE  
2<sup>e</sup> Bureau

SERVICE DES MISSIONS

1626 2/M-B.2

NOTA. — Les réponses doivent  
porter le numéro d'ordre, rappeler  
les indications de timbre ci-dessus.

LE MINISTRE DE LA GUERRE ET DES PENSIONS  
A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Volontaires arméniens

Direction des Affaires Politiques - Asie - Océanie

*pure  
Luit le 22 fév  
Luit le 22 fév  
Luit le 22 fév*

*8.349-5*

Par lettre N° 243 du 31 Janvier, vous avez bien voulu me  
transmettre une requête de l'Association des anciens Volontaires  
Arméniens, qui désire remettre son drapeau national au Musée  
de l'Armée.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le nombre des  
étrangers engagés au cours de la guerre au titre de la Légion  
Étrangère, en se déclarant de nationalité arménienne, s'élève  
à 380; 108 d'entre eux sont morts pour la France, 33 ont obtenu  
la Médaille Militaire et 96 la Croix de Guerre.

Le dévouement à notre cause des volontaires arméniens,  
suffisamment démontré par les pertes qu'ils ont subies, pa-  
raît justifier la demande qui vous est adressée.

Si vous estimez qu'il n'y ait, au point de vue politique,  
aucun inconvénient à lui donner satisfaction, j'ai l'honneur  
de vous prier de bien vouloir inviter le Président de la Délé-  
gation Arménienne à s'entendre directement pour les modalités  
de cette remise, avec le Général MALLETERRE, Directeur du Musée  
de l'Armée.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le Ministre de la Guerre et par son ordre  
Le Général Chef d'État-Major Général

As-Chef d'État-Major Général  
*Magnan*

Lettre du ministre de la Guerre et des Pensions, André Maginot, au Président du Conseil, ministre des  
Affaires étrangères, Raymond Poincaré, au sujet des volontaires arméniens, Paris, 13 février 1923